

Thématique : Groupe vulnérable

Sans papiers

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

Les personnes sans papiers ont vécu de façon aigüe la crise COVID et le confinement, ne bénéficiant d'aucun accès à la sécurité ou l'aide sociale hors éventuelle AMU (laquelle est sujette à un non-take up important), voyant toute source de revenus précédente supprimée, et ne pouvant accéder aux réseaux formels ou informels d'entraide sociale qui préexistaient. Le déconfinement progressif les laisse en situation financière terriblement basse, et dans des risques, s'ils retrouvaient des formes de travail, de forte exploitation et de difficulté particulière de leur part de faire valoir des protections sanitaires élémentaires.

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Durant le déconfinement qui va être progressif et pourrait repasser par des épisodes de confinement temporaires, et dans des temps économiques où les besoin de main d'oeuvre sera existant, il est essentiel de faciliter l'accès à un travail décent, de garantir les protections effectives du droit au travail, et de permettre aux personnes qui introduiraient une demande de régularisation de leur situation de bénéficier d'un statut adéquat le temps de l'analyse de leur demande. La procédure de demande de droit de séjour doit aussi être adaptée au contexte actuel.

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Office des étrangers

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

Maggie de Block

4. Proposition d' action et/ou de mesure

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

1. Le bénéfice de l'allocation mensuelle COVID doit pouvoir être accessible à ces personnes

- 2. L'octroi d'un droit de séjour légal aux personnes sans papiers qui résident en Belgique durant la ou les période de confinement/déconfinement**
- 3. L'octroi des mêmes droits pour les personnes en cours de procédure de droit de séjour que pour les personnes en cours de demande d'asile ou de protection subsidiaire**
- 4. Une simplification de la procédure de demande de droit de séjour, pour qu'elle s'adapte à l'époque COVID**